

1. FONDS TELUS

Mandat

Le Fonds TELUS finance du contenu exceptionnel qui prône la santé et le mieux-être des Canadiens. Plus de 100 projets ont reçu plus de 35 M en financement depuis 2013. Le Fonds mesure sa réussite principalement par le niveau d'intérêt de ce que les auditoires canadiens voient, utilisent et sur ce qui les influencent dans les projets financés.

De plus amples informations sur le Fonds TELUS sont disponibles dans les [rapports annuels publiés](#).

Gouvernance

L'existence du Fonds TELUS est possible grâce à TELUS TV avec ses clients en Colombie-Britannique, en Alberta et au Québec. Le Fonds TELUS est un organisme sans but lucratif géré de façon indépendante certifié par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le CRTC) à titre de [fonds de production indépendant canadien](#) (FPIC) admissible à administrer les contributions financières de TELUS Corporation à l'appui du contenu canadien.

Ces lignes directrices peuvent être modifiées sans préavis. Pour toutes les questions d'interprétation des présentes lignes directrices du programme, l'interprétation du Fonds prévaudra. Toutes les décisions du Conseil sont définitives.

2. PROCESSUS DE DEMANDE

Il n'y a pas de date limite pour faire une demande. Lorsque vous êtes prêt, suivez ces 3 étapes :

- **Vérifier son admissibilité.** Commencez par vous assurer que votre [société](#) et votre [projet](#) sont admissibles.
- **Vérifier la conformité.** Déterminez si votre projet peut être financé en répondant aux questions de [l'outil d'évaluation](#). Il existe également des ressources intégrées dans l'outil pour aider à améliorer la probabilité de recevoir une décision de financement favorable.
- **Solliciter une invitation à déposer.** Si votre projet est conforme au Fonds TELUS, vous êtes prêt à solliciter une invitation. Procédez en répondant aux questions de l'outil d'évaluation et téléversez les documents de soutien requis de la [liste de vérification](#).

Les projets qui sont invités à déposer soumettent une demande complète avec les documents de soutien. Les requérants reçoivent généralement une décision de financement dans un délai de 8 à 10 semaines, selon le volume de demandes à l'étude. Les décisions de financement positives ont 90 jours pour confirmer leur financement et conclure une entente de financement avec le Fonds TELUS.

3. REQUÉRANTS ADMISSIBLES

Les requérants admissibles sont des sociétés qui :

- sont expérimentées dans le domaine de la production professionnelle de contenus médias,
- ont leur siège social au Canada,
- sont imposables à but lucratif (au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada),

- sont contrôlées par des Canadiens (articles 26 à 28 de la Loi sur Investissement Canada), et
- détiennent tous les droits nécessaires pour créer et exploiter le contenu dans le monde entier sur toutes les plateformes et tous les appareils pour un minimum de 24 mois.

Le Fonds TELUS est particulièrement intéressé à entendre des sociétés de production situées à l'extérieur des grandes régions métropolitaines comme Toronto, Montréal et Vancouver et ceux qui font partie des [communautés de langue officielle en situation minoritaire](#).

4. PROJETS ADMISSIBLES

Le Fonds TELUS recherche des histoires susceptibles de divertir et d'engager les Canadiens. Le plus souvent, la question de la santé occupe une place centrale dans le scénario du projet. Découvrez plus de 70 exemples de [projets financés](#) qui ont déjà été inaugurés au Canada.

Santé et mieux-être

Le Fonds utilise une définition large de la santé qui englobe le mieux-être physique, mental, spirituel et émotionnel. Les domaines potentiels sont aussi variés que les [déterminants de la santé des Canadiens](#) qui touchent aussi bien les aspects socio-économiques et du mode de vie que la culture et les services.

Plan de Projet

Le plan du projet comprendra la création d'une Programmation abondante et d'un contenu complémentaire.

- Une Programmation est la pierre angulaire du projet. Ce contenu audiovisuel est destiné à être visionné du début à la fin sans interaction de l'utilisateur (par exemple, les séries télévisées, les longs métrages, les séries Web). La Programmation peut être de la comédie, du drame, de la variété, de la télé-réalité ou toute autre [catégorie d'émissions du CRTC](#), à l'exception des nouvelles, des reportages et actualités et des sports.
- Un contenu complémentaire fait référence aux ressources auxiliaires qui complètent la Programmation et sont créées pour aider à développer l'auditoire et à approfondir son expérience (par exemple, site Web de base, courtes vidéos numériques, infolettres, visuels infographiques, images, messages publiés, balados, ressources d'apprentissage). Ces ressources ont tendance à mieux fonctionner lorsqu'elles sont basées sur des recherches reliées aux gens de l'auditoire cible sur leurs goûts, leurs intérêts et leurs plateformes en ligne qu'ils fréquentent.

En de rares occasions, le plan de projet peut également inclure la création d'une Non-programmation. La Non-programmation est un contenu numérique qui nécessite une interaction significative de l'utilisateur pour faire avancer le scénario (par exemple, des jeux, des applications, des sites Web complexes). La Non-programmation et la Programmation doivent être interdépendantes de manière à ce que l'expérience de l'auditoire soit complémentaire. Il y a un maximum annuel de 500 000 \$ pour la Non-programmation pour tous les projets financés. Le financement, le budget et les coûts de la Non-programmation doivent être alloués, suivis et consignés séparément de la Programmation et du contenu complémentaire.

Participation des Canadiens

La Programmation doit soit obtenir au moins 6/10 au système de pointage du [BCPAC](#), être certifiée par [Téléfilm Canada](#) en tant que coproduction internationale officielle, ou être certifiée par le [CRTC](#) en tant que contenu canadien ou coentreprise internationale. La Non-programmation doit inclure des Canadiens dans des postes clés. Au moins 75 % du budget total du projet doit être dépensé au Canada.

Le Fonds TELUS recherche des projets qui incluent de nouvelles voix canadiennes souvent sous-représentées. Les projets doivent garantir que les postes clés à l'arrière-scène et devant la caméra comprennent une représentation diversifiée d'autant de façons que les Canadiens diffèrent.

5. EXIGENCES DE SOUTIEN DU PROJET

Le Fonds TELUS recherche des projets qui ont démontré du soutien provenant d'intervenants ayant démontré un vif intérêt pour le sujet en santé et un engagement à faire croître l'auditoire. Notre expérience antérieure avec le contenu en santé révèle que cette communauté de soutien est essentielle pour atteindre les Canadiens et avoir une portée positive sur leur mieux-être. Le Fonds a identifié 3 intervenants dont le soutien est essentiel : les organisations spécialisées, les plateformes de distribution et les partenaires de l'auditoire.

Organisations spécialisées

Avant de solliciter une invitation à déposer, vous devez d'abord obtenir le soutien d'au moins une organisation spécialisée sur le sujet de la santé. Le [Formulaire de soutien d'une organisation spécialisée](#) est utilisé pour démontrer son soutien et confirmer son engagement à vous aider à garantir que le projet sera exempt de parti pris éditorial, présentera des recherches vérifiées et ne causera pas d'offense inutile.

Une organisation spécialisée admissible est à but non lucratif qui :

- a son siège social au Canada,
- n'est pas liée ou affiliée à la société de production canadienne,
- comprend des professionnels de la santé ayant une formation et une expertise incontestables dans le domaine de la santé, et
- fournit des services aux Canadiens partout au pays dans le domaine de la santé et la langue du projet.

Vous avez du mal à trouver une organisation nationale dans le domaine de la santé ? À sa place, le formulaire peut être rempli par plusieurs organisations qui offrent des services dans les centres métropolitains, les provinces, les territoires ou les régions. La combinaison d'organisations doit démontrer une perspective nationale.

Plateformes de distribution

Avant de solliciter une invitation à déposer, vous devez d'abord obtenir une lettre d'entente d'au moins une plateforme de distribution qui s'engage à faire la promotion et rendre la Programmation accessible aux Canadiens dans les 18 mois suivant sa livraison et, dans la mesure du possible, avec le [sous-titrage](#) et la vidéodescription. La lettre d'entente doit détailler les conditions telles que les canaux et les plateformes sur lesquels la Programmation sera disponible, la période de

transmission, toute exclusivité, les montants de licence et le calendrier des paiements. Une plateforme de distribution admissible s'occupe de la distribution d'un grand volume de Programmes originaux dans le but de les rendre accessibles aux auditoires canadiens sur des canaux ou des plateformes. Il a une expérience préalable sur au moins 2 projets comparables :

- à superviser la production et la livraison de contenus de haute qualité,
- à planifier et exécuter un plan de développement de l'auditoire, et
- à atteindre en moyenne plus de 20 000 visionnements canadiens avec un taux d'achèvement substantiel par épisode.

En plus des critères ci-dessus, une plateforme de distribution admissible sera soit :

- un [canal de télévision autorisé par le CRTC](#) (ex. : conventionnelle, spécialisée, payante, VSD),
- un [service de programmation non canadien reconnu par le CRTC](#) et autorisé au Canada, ou
- tout [autre service en ligne accepté par le BCPAC](#).

Une fois que le projet est invité à déposer, la plateforme de distribution remplira le [Formulaire de soutien de la plateforme de distribution](#) afin de démontrer son soutien au projet et son expérience antérieure avec un contenu comparable.

Vous ne savez pas si votre plateforme de distribution est admissible ? Aucun problème ! Incluez le [Formulaire de soutien de la plateforme de distribution](#) lorsque vous sollicitez une invitation, et nous confirmerons son admissibilité. Les lettres d'entente des distributeurs et des agents de vente responsables de vendre le contenu au nom du requérant **ne répondent pas** à cette exigence.

Au début d'une phase en développement, le Fonds peut, à sa seule discrétion, envisager, au cas par cas, de renoncer ou de retarder la réception d'une lettre d'entente. La prise de décision du Fonds sera fortement influencée par le soutien obtenu des organisations spécialisées.

Partenaires de l'auditoire

Les projets qui sont invités à déposer peuvent augmenter leur probabilité de recevoir une décision de financement favorable, en démontrant un soutien au projet d'une communauté de partenaires de l'auditoire.

Un partenaire de l'auditoire est un individu ou une organisation avec une large portée en ligne au Canada d'au moins 20 000 abonnés, adeptes ou admirateurs. Un partenaire de l'auditoire peut inclure, par exemple, des influenceurs de médias sociaux, des commanditaires, des experts et des célébrités. Les organisations spécialisées avec une large portée en ligne au Canada peuvent également être des partenaires de l'auditoire pour aider à créer un auditoire pour le projet.

Le [Formulaire de soutien du partenaire de l'auditoire](#) est utilisé pour démontrer le soutien et confirmer l'engagement à vous aider à développer un auditoire pour le projet.

Les plateformes de distribution sont les premiers partenaires de l'auditoire et, en tant que telles, ont leur propre [Formulaire de soutien de la plateforme de distribution](#). Il n'est pas nécessaire qu'elles remplissent également le formulaire de partenaire de l'auditoire.

6. FINANCEMENT

Le financement du Fonds TELUS est disponible pour développer, produire et accroître la découvrabilité du contenu lié à la santé au Canada. Le financement prend la forme d'une avance récupérable de même nature qu'un prêt à risque non garanti ne cumulant aucun intérêt. Le Fonds n'acquiert aucun droit, intérêt ou participation aux profits dans la présente production. L'avance récupérable n'est pas assujettie aux taxes provinciales et fédérale (p. ex. : TVQ, TVP, TVH, TPS). La plupart des programmes de crédits d'impôt provincial et fédéral ont déterminé que le financement du Fonds équivalait à une subvention qui réduit le crédit d'impôt admissible.

Modalités de remboursement

À la phase en développement, le financement est remboursable au Fonds TELUS si le projet passe à une étape suivante ou si les droits du projet sont transférés, vendus ou exploités de quelque manière que ce soit. Aux phases en production et en découvrabilité, le financement est remboursable à même les revenus, le cas échéant. Les sommes reversées au Fonds sont réinvesties dans le financement de projets plus exceptionnels.

Financement en développement

Les idées de l'histoire qui ont abouti à un traitement sont admissibles pour demander un financement en développement pour :

- sécuriser l'équipe projet, les experts en la matière et les sources financières,
- mobiliser l'expertise marketing afin de créer un [Plan complet de développement de l'auditoire](#),
- faire avancer le matériel créatif,
- préparer le matériel de la bande-annonce,
- créer une bande-annonce professionnelle ou un épisode pilote, et
- préparer un plan détaillé de mise en œuvre du projet.

À la phase en développement, le montant maximum de financement du Fonds TELUS est de 75 000 \$ ou 75 % d'un budget en développement, selon le moindre des deux. À ce jour, les projets retenus ont reçu en moyenne 30 000 \$ ou 60 % du budget.

Financement en production

Le financement en production est disponible pour les propositions entièrement développées et prêtes pour la production afin de créer le projet et de mettre en œuvre le plan complet de développement de l'auditoire. Le budget de production doit prévoir :

- une Programmation disponible avec [sous-titrage](#) et vidéodescription,
- un [Plan complet de développement de l'auditoire](#) qui commence au moins 8 semaines avant le lancement de la Programmation et s'étend sur au moins 6 mois après, et
- des outils de collecte de données afin de suivre et mesurer le succès pendant au moins 24 mois.

Les demandes retenues qui reçoivent une décision positive de financement en production, mais qui n'ont pas encore terminé le [Plan complet de développement de l'auditoire](#) recevront un engagement conditionnel. La conclusion de l'entente de financement du Fonds TELUS sera assujettie à l'approbation de ce plan. À la phase en production, le financement du Fonds TELUS

ne dépassera pas 75 % du budget. Il n'y a pas de montant maximum par projet. À ce jour, les projets retenus ont reçu en moyenne 250 000 \$ ou 35 % du budget.

Financement en découvrabilité

Le financement en découvrabilité est disponible pour des projets en santé exceptionnels déjà inaugurés et ayant connu un succès mesurable (au moins une moyenne de 20 000 visionnements canadiens avec un taux d'achèvement substantiel par épisode pour la Programmation).

Le financement en découvrabilité vise à continuer de stimuler le succès et à maintenir l'expérience de l'auditoire au Canada. Le budget en découvrabilité doit inclure des montants pour :

- une Programmation disponible avec [sous-titrage](#) et vidéodescription ;
- un [Plan complet de développement de l'auditoire](#) pour la phase en découvrabilité ; et
- des outils de collecte de données afin de suivre et mesurer le succès pendant au moins 24 mois.

Les demandes retenues qui reçoivent une décision positive de financement en découvrabilité, mais qui n'ont pas encore terminé le [Plan complet de développement de l'auditoire](#) recevront un engagement conditionnel. La conclusion de l'entente de financement du Fonds TELUS sera assujettie à l'approbation de ce plan. À la phase en découvrabilité, le financement du Fonds TELUS ne dépassera pas 75 % du budget. Il n'y a pas de montant maximum par projet. À ce jour, les projets retenus ont reçu en moyenne 50 000 \$ ou 75 % du budget.

7. LISTE DE VÉRIFICATION

Le tableau ci-dessous répertorie les documents de soutien qui seront nécessaires au cours du processus de demande.

Lorsque vous êtes prêt à solliciter une invitation à déposer, répondez aux questions dans l'outil d'évaluation et soyez prêt à téléverser ces documents de soutien :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un résumé de votre projet, le problème de santé que votre projet tente de résoudre et pourquoi c'est important.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Courtes bios de l'équipe du projet.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au moins un Formulaire de soutien d'une organisation spécialisée.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au moins une lettre d'entente avec une plateforme de distribution. Vous pouvez demander une exception si le projet est au début de la phase en développement.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un Plan préliminaire de développement de l'auditoire.
Les projets qui sont invités à déposer recevront un formulaire de demande à remplir et à retourner avec ces documents de soutien :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Matériel créatif le plus récent.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plans détaillés de mise en œuvre du projet adaptés à la phase du projet.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formulaire de soutien de la plateforme de distribution pour chaque plateforme de distribution qui a fourni une lettre d'entente.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ À la phase en développement, une vidéo de présentation (<i>pitch</i>) de moins de 3 minutes qui donne une idée du sujet, de l'équipe et des éléments clés du projet.

- Pour le financement en production et en découvrabilité :
 - Une bande démo (*sizzle reel*), une bande-annonce ou un épisode pilote professionnels mettant en évidence le talent, le scénario et le potentiel d'atteindre et d'influencer positivement les Canadiens ;
 - Soit un [Plan préliminaire de développement de l'auditoire](#) ou un [Plan complet de développement de l'auditoire](#) ; et
 - Des [Formulaires de soutien du partenaire de l'auditoire](#).

8. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le conseil d'administration est seul et unique responsable des décisions de financement. Les administrateurs évaluent et pondèrent les demandes individuellement puis en les comparant aux autres demandes du portefeuille du Fonds TELUS selon les 4 critères d'évaluation du tableau ci-dessous.

Les questions de [l'outil d'évaluation](#) sont basées sur les 4 critères d'évaluation utilisés par le conseil d'administration pour rendre leurs décisions de financement. Les meilleures pratiques et les leçons tirées de plus de 70 [projets financés](#) suggèrent que les demandes qui répondent favorablement à ces questions ont une plus grande probabilité d'atteindre un succès mesurable et sont priorisées dans le processus de prise de décision.

Les 4 critères d'évaluation, l'outil d'évaluation et les questions ne visent pas à restreindre votre créativité ni à limiter l'entière discrétion du Conseil d'administration. Ils sont fournis à titre de guide pour réussir sa demande.

1. INNOVATION EN SANTÉ

Le Fonds TELUS accordera une priorité aux demandes qui incluent un soutien substantiel provenant des organisations spécialisées faisant preuve d'innovation dans le domaine. L'innovation en santé comprend, notamment de nouvelles façons de penser et de travailler ; des technologies, des systèmes, des politiques, des méthodes de prestation et de services de santé nouveaux ou améliorés.

- Le [Formulaire de soutien d'une organisation spécialisée](#) a-t-il été rempli par une organisation ayant une expertise démontrée dans la prestation de services à travers le Canada dans le domaine ?
- Comment le projet améliorera-t-il le mieux-être des Canadiens confrontés à ce problème de santé ?

2. PLAN DE PROJET

Le Fonds TELUS accordera une priorité aux demandes qui sont prêtes et comprennent la création d'un vaste contenu pour accroître l'auditoire tout au long de la campagne, approfondir l'expérience de l'auditoire et favoriser le succès.

- Combien d'épisodes de la Programmation seront créés pour soutenir le développement de l'auditoire au Canada ?
- La Non-programmation est-elle parfaitement liée à la Programmation ?
- Le plan comprend-il de courtes vidéos numériques pour promouvoir le projet ?
- Le plan comprend-il la création d'un contenu complémentaire suffisant ?
- Quel est l'état d'avancement du matériel créatif ?
- Quel pourcentage de la structure financière totale est déjà confirmé ?

- Quel pourcentage du budget est financé par les investissements des producteurs, les services en nature et les frais différés ?

3. PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'AUDITOIRE

Le Fonds TELUS accordera une priorité aux demandes qui a les ressources suffisantes pour engager une expertise en marketing ayant une expérience éprouvée en matière de développement de l'auditoire pour des projets comparables impliquant des partenaires déterminés à favoriser le succès des projets.

- Quel est l'état d'avancement du [Plan préliminaire de développement de l'auditoire du projet](#) ?
- Quelle part du budget de production a été affectée à la mise en œuvre du [Plan de développement de l'auditoire](#) pour le projet au Canada ?
- Combien de temps l'expertise marketing sera-t-elle mobilisée par le projet ?
- Combien de Canadiens sont directement touchés par le problème de santé présenté dans le projet ?
- Y a-t-il eu une couverture médiatique récente au Canada au sujet du problème de santé ou de la propriété sous-jacente présentée dans le projet ?
- Le [Formulaire de soutien de la plateforme de distribution](#) a-t-il été rempli par une organisation ayant fait ses preuves d'une diffusion de contenu original comparable au Canada ?
- Quelle est la portée en ligne des influenceurs renommés, des experts et des talents qui ont rempli le [Formulaire de soutien du partenaire de l'auditoire](#) et confirmé leur capacité à aider à faire croître l'auditoire ?
- Combien de Canadiens devraient visionner la Programmation ou utiliser la Non-programmation ?

4. REPRÉSENTATION ET COMMUNAUTÉ REFLÉTANT LA DIVERSITÉ

Le Fonds TELUS accordera une priorité aux demandes de diverses équipes expérimentées dans le domaine du développement, de la production et de la découvrabilité de projets comparables.

- Est-ce que la société a son siège social à plus de 150 km à l'extérieur de Toronto, Vancouver ou Montréal ?
- Est-ce que la société fait partie des communautés de langue officielle en situation minoritaire ?
- Combien de femmes, de personnes issues des Premières Nations (Premiers Peuples), d'Inuit, de Métis, de communautés afro-descendantes et d'autres communautés racisées rempliront les postes de producteur.trice, de réalisateur.trice, de scénariste ou d'artiste principal ?